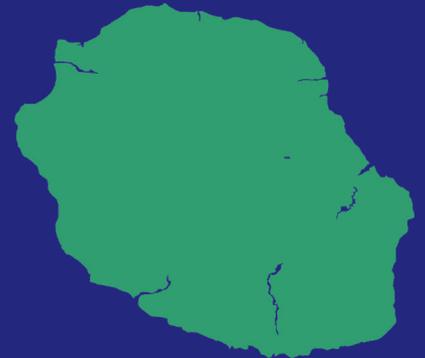




GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉGUR **DE LA SANTÉ**

**STRATÉGIE RÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS
SÉGUR A LA REUNION**

INVESTIR POUR LA SANTÉ DE TOUS A LA REUNION

| DOSSIER DE PRESSE
10 MARS 2022



Contact presse : ARS La Réunion, Service Communication

Tél : 0262 93 94 93 – 0692 65 48 66 - Mail : ars-reunion-communication@ars.sante.fr



Martine LADoucETTE,
directrice générale de
l'ARS La Réunion

Le volet investissement du Ségur de la santé est une opportunité d'une ampleur sans précédent pour La Réunion. Il permet de poursuivre le développement de l'offre de soins au service de la population réunionnaise dont l'état de santé est marqué par la prévalence des pathologies chroniques et par des facteurs importants de précarité sociale.

Pour la Réunion, ce sont 274 millions d'euros d'aide qui vont être alloués aux établissements publics et privés de santé et aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, dont 122 millions de reconstitution des capacités d'investissement des hôpitaux publics, 110 millions de soutien pour de nouveaux projets hospitaliers, et 22,2 millions pour les EHPAD.

Au travers de la concertation avec les élus et les professionnels de santé hospitaliers et libéraux, les nécessités de rénovation, de transformation ou de création de services ou équipements ont pu être clairement identifiées pour chacune des quatre micros régions de l'île. Un large champ du domaine sanitaire est couvert et, en particulier, la périnatalité et la santé des femmes, les soins de proximité, les activités diagnostiques et de recours et la santé mentale.

Les crédits, nouvellement mobilisés par le Ségur de la santé, vont contribuer à la réalisation d'opérations d'envergure qui n'auraient pas pu être concevables sans cet apport : la reconstruction du pôle femme mère enfant du CHU au Nord, l'extension capacitaire en médecine du CHOR pour répondre à la demande croissante de la population de l'Ouest, la création de nouveaux services de santé mentale dans l'Est...

Dans le champ médico-social, les aides à l'investissement constituent un apport historique pour l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie ou en forte dépendance. Confrontée à un taux d'équipement en EHPAD inférieur de plus de la moitié à celui de la métropole et à la perspective d'un vieillissement accéléré de sa population dans les prochaines années, La Réunion doit conforter son offre d'accueil pour les personnes âgées. Le Ségur de la Santé va permettre de réaliser des projets indispensables de rénovation et de reconstruction des établissements pour personnes âgées, d'adaptation des prestations et services à la perte d'autonomie, de soutien au maintien à domicile le plus longtemps et le mieux possible, avec des formules souples d'accueil et d'accompagnement dessinant « l'EHPAD de demain ».

Outre la transformation des établissements existants avec des extensions de capacité, la construction d'un à deux nouveaux EHPAD d'une centaine de places chacun, situés sur les territoires les plus déficitaires de l'Est et du Sud, va accroître la réponse aux besoins d'accueil et d'accompagnement du grand âge.

Le Département soutiendra également ces réalisations sur la durée au travers des budgets alloués chaque année aux EHPAD, et des discussions sont en cours avec la Région pour mobiliser des crédits FEDER en complément dans le cadre de l'effort décidé par la collectivité pour l'investissement en santé.

Le Ségur de la santé, tant pour l'hospitalisation publique et privée que pour les EHPAD, ouvre ainsi des perspectives certaines de réponse aux besoins de santé des réunionnais, d'accessibilité aux soins, et d'amélioration de la sécurité des prises en charge et de la qualité des accompagnements. Il traduit pleinement la prise en compte des enjeux de santé de La Réunion.

SOMMAIRE

LE SÉGUR – RÉINVESTIR DANS NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ	4
LES INVESTISSEMENTS SÉGUR A LA REUNION : UNE RÉPONSE MASSIVE AUX ENJEUX DE SANTÉ DU TERRITOIRE	5
274 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX A LA REUNION	7
EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS	8
ANNEXES	17

LE SÉGUR – RÉINVESTIR DANS NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

En juillet 2020, le Ségur de la santé a été un moment historique pour le système de santé français alors que ce dernier était confronté à une crise épidémique d'une ampleur inédite. L'ensemble des acteurs – professionnels de santé, patients, institutionnels – s'est réuni autour d'une même table afin d'identifier les principales pistes de modernisation et d'accélération de la transformation de notre système de santé. Au terme d'une concertation de plus de 50 jours, le Gouvernement s'est engagé à transformer en profondeur notre système de santé, en se fixant quatre priorités :

- transformer les métiers, et revaloriser les soignants ;
- définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins ;
- simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes ;
- fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Les premiers engagements du Ségur de la santé mis en oeuvre portaient sur la revalorisation des soignants. Ils ont été annoncés par le Premier ministre Jean Castex lors de la signature des Accords à Matignon le 13 juillet 2020 et concernent plus de 1,5 million de professionnels des établissements de santé et des Ehpad. Cette revalorisation sans-précédent, comprenant une revalorisation socle mais aussi une revalorisation des carrières, a été mise en oeuvre dès l'automne 2020. Mais au-delà de cette reconnaissance des soignants, un investissement était nécessaire pour massivement moderniser le système de santé, dans les territoires, dans le médico-social, et dans le numérique en santé. Le Ségur prévoit donc 19 milliards d'euros d'investissement, dont 6 milliards issus du plan France Relance.

En mars 2021, le Premier ministre Jean Castex, le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran et la ministre chargée de l'Autonomie Brigitte Bourguignon ont lancé la stratégie nationale d'investissements en santé à Cosne-Cours-sur-Loire, avec le parti pris déterminé d'une déconcentration des enveloppes et de la définition de la stratégie, pour être au plus près des besoins de santé des territoires.

Malgré le contexte sanitaire, les ARS ont élaboré leur stratégie régionale des investissements Ségur, donnant la visibilité sur les projets qui seront réalisés dans les territoires sur la période 2021-2029 grâce au Ségur. La stratégie régionale de chaque ARS est issue d'un travail d'étroite discussion avec les acteurs de terrain et les élus locaux, dans l'esprit de démocratie sanitaire du Ségur. Les territoires sont au centre de l'analyse des besoins de santé et les projets proposés portent une réponse globale aux priorités de santé de ces territoires, à la fois sur le champ sanitaire, médico-social et de la santé mentale.

Le Gouvernement est pleinement engagé à moderniser et adapter notre système de santé et l'accès aux soins pour tous et partout sur le territoire.

LES INVESTISSEMENTS SÉCUR A LA REUNION : UNE RÉPONSE MASSIVE AUX ENJEUX DE SANTÉ DU TERRITOIRE

Une concertation menée par l'ARS pour définir, avec l'ensemble des acteurs locaux et élus, les priorités d'investissement en santé pour La Réunion.

L'ARS a mis en place une gouvernance spécifique pour permettre l'identification, la plus consensuelle possible, des projets prioritaires ainsi que l'ordre de grandeur des aides à allouer à chaque opération, tant dans le domaine sanitaire que dans le domaine médicosocial. Ainsi, un comité régional des investissements en santé a été constitué :

- à partir du comité départemental des élus (regroupant la représentation du conseil régional, du conseil départemental, des intercommunalités et des communes),
- avec la participation du Préfet et des sous-préfets,
- avec l'association des fédérations d'établissements sanitaires et médicosociaux (FHF, FHP, FEHAP),
- avec la représentation des usagers,
- avec la représentation des professionnels libéraux par le biais des principales URPS.

L'Assurance Maladie a aussi apporté sa contribution à la réflexion.

La Conférence régionale de santé et de l'autonomie a été impliquée, en amont comme en aval des séances de ce comité, au travers de sa commission permanente.

Des temps dédiés de concertation et de partage d'information ont concerné l'ensemble des fédérations d'établissements.

Dans le champ sanitaire, les projets présentés ont fait l'objet de dialogues avec chaque direction d'établissement concerné pour nourrir l'instruction des demandes d'aide.

Dans le champ des EHPAD, l'ARS a convenu, avec le Département, d'une méthode commune d'instruction des projets, les candidatures étant ouvertes à tous les organismes gestionnaires.

Des critères d'éligibilité et de priorisation, du point de vue stratégique et de soutenabilité financière, ont été définis.

Cette instruction partagée doit garantir une communauté d'analyse et de vue entre l'Etat et la collectivité départementale dans la sélection des projets retenus des choix assumés de développement et restructuration de l'offre médico-sociale.

Les derniers arbitrages seront rendus dans les toutes prochaines semaines.

Les axes prioritaires de la stratégie régionale des investissements Ségur à La Réunion

La stratégie régionale d'investissement prend en compte les spécificités de La Réunion, et tout particulièrement l'importance des besoins de soins à tous les âges de la vie au regard des réalités épidémiologiques et démographiques du territoire :

- **Avant et après la naissance** : les indicateurs de morbi mortalité maternelle et périnatale traduisant une situation insatisfaisante,
- **À l'âge adulte** : la prévalence des pathologies chroniques (diabète, insuffisance rénale chronique, addictions sévères, insuffisance cardiaque et respiratoire),
- **À partir de 60 ans, en considération** :
 - de l'accélération du vieillissement : + 28 % de personnes âgées de plus de 60 ans d'ici 30 ans contre +de 20 % en métropole, et +49 % des plus de 75 ans contre +37 %
 - du vieillissement pathologique prévisible compte-tenu de l'importance des pathologies chroniques mal suivies pendant l'âge adulte.

De fait, on observe à La Réunion un écart négatif persistant concernant l'espérance de vie et un taux de mortalité prématurée, toutes pathologies confondues, plus important qu'en métropole (écart de +10 %).

La stratégie régionale d'investissement, dans laquelle s'inscrivent les projets retenus repose sur les axes suivants :

■ **Faciliter l'accès aux soins de proximité** au profit de deux micros région en particulier (Est et Sud) ainsi que du cirque de Cilaos

■ **Développer la flexibilité du capacitaire pour mieux répondre aux situations de crise** (soins critiques et obstétrique, tout particulièrement)

■ **Développer une offre de santé mentale de proximité** tout en facilitant les parcours pour les prises en charge extra hospitalières

■ **Développer les capacités diagnostiques en cancérologie** pour diminuer la mortalité évitable

■ **Développer et améliorer l'accompagnement médicalisé de la personne âgée dépendante ou en perte d'autonomie** avec la création de 200 à 250 places d'hébergement.

■ **Permettre l'amélioration des conditions d'exercice professionnel** grâce à la rénovation ou l'installation de locaux ergonomiques et fonctionnels.

■ **Eviter le saupoudrage des aides financières pour créer les conditions d'une réelle soutenabilité budgétaire pour le moyen et le long terme**, tout en évitant les effets d'aubaine.

Ainsi, le niveau d'aide rendu possible pour les quelques projets retenus dans le domaine sanitaire se situe à un niveau moyen de 66 % du montant total des dépenses.

Dans le champ médico-social au service des EHPAD, ce taux moyen se situera environ autour de 37 %.

274 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX A LA REUNION

274
millions d'euros
d'investissement

à La Réunion pour soutenir les projets et transformer l'offre dans les territoires, répartis entre 252 M€ pour le secteur sanitaire et 22,2 M€ pour le secteur médico-social.

dont **20**
millions d'euros

pour l'investissement du quotidien des établissements sanitaires (dont 7 M€ dès 2021) pour les 30 établissements sanitaires publics et privés de la région.

dont **122**
millions d'euros

pour le renforcement des fonds propres des établissements sanitaires en charge du service public.

8
établissements
de santé

soutenus par le Ségur de la santé à La Réunion et accompagnés dans leurs projets structurants sur dix ans.

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS A LA REUNION

UN NOUVEAU BÂTIMENT FEMME MÈRE ENFANT

CHU Félix Guyon

L'une des réalisations majeures du projet médical d'établissement sera la construction, sur une durée de cinq ans, d'un tout nouveau bâtiment dédié au pôle Femme Mère Enfant (FME) du site Nord du CHU de La Réunion.

Le Pole FME actuel regroupe, avec 195 lits, l'ensemble des activités médicales et chirurgicales au service des Femmes, Mères et Enfants : pédiatrie, hémato-oncopédiatrie, surveillance continue et réanimation, chirurgie infantile, gynécologie obstétrique (dont les suites de couche et grossesses à risque), néonatalogie, soins intensifs et réanimation néonatale, ainsi que la dialyse pédiatrique.

Malgré les efforts continus de mise à niveau, l'architecture actuelle, contrainte et vieillissante, ne permet pas le développement de ces activités.

Le projet consiste dans la construction d'un bâtiment de 23 700m² sur 8 étages, regroupant de manière fonctionnelle ces activités.

Le nouveau bâtiment accueillera un total de 211 lits, soit une augmentation de 8 lits de soins critiques pour la chirurgie des cardiopathies congénitales, de 4 lits de chirurgie ambulatoire, de 2 lits de polyclinique pédiatrique, d'1 lit en oncologie pédiatrique et d'1 lit en unité kangourou.

La modularité souhaitée permettra, en cas de crise épidémique ou de pics d'activité, de porter le capacitaire total du pôle à 227 lits (+ 4 lits de réanimation, + 4 lits en secteur de soins protégés, + 2 lits en unité de chirurgie ambulatoire, + 6 lits en unité kangourou). En outre, 6 des 16 chambres du secteur infectieux pourraient être dédoublées, en cas de crise, portant la capacité du Pôle FME à 233 lits.

12 chambres de réanimation seront équipées de sas avec traitement d'air réversible permettant de passer de surpression.

Le projet BFME permettra:

- **Le développement et le soutien aux activités nouvelles, parmi lesquelles :**
 - les chirurgies des cardiopathies congénitales qui constituent la plus fréquente et la plus grave des malformations néonatales, cause importante de morbi-mortalité néonatale et infantile
 - la création d'un secteur chirurgical ambulatoire pédiatrique, adossé à l'unité d'hôpital de jour médical pédiatrique favorisant une mutualisation des ressources hôtelières et en personnels, et en proximité du bloc opératoire (« trajet court » assurant confort et sécurité) ;
 - le Centre de référence pour les troubles spécifiques d'apprentissage du langage (CRTLA) dans le cadre d'un parcours de soins structuré et gradué pour les enfants et les adolescents présentant des troubles du neuro-développement, conformément aux priorités régionales retenues par l'ARS ; le centre du CHU apportera son expertise aux autres équipes du territoire

- le Centre de Diagnostic de l'Ensemble des Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale (ETCAF), dont la fréquence est élevée à La Réunion (estimation d'une naissance sur 100, soit 130 enfants atteints par an à La Réunion)
 - la prise en charge du diabète des enfants et des adolescents : plus de 100 enfants diabétiques sont actuellement suivis au CHU Site Nord, cette file active augmentant du fait de l'incidence du diabète ; le CHU est agréé pour pose de pompe chez les enfants diabétiques ;
 - la création d'un lactarium, attendue depuis plusieurs années, répondant à la problématique de la prématurité : taux de prématurité (<37SA) de 10% à La Réunion contre 7,2% en métropole et taux de grande prématurité (entre 22 et 33 SA ou poids < 1500g) de 2.6% à La Réunion contre 1,6% des naissances en métropole.
 - la création d'un pôle physiologique d'accouchement, réduisant la surmédicalisation des accouchements en permettant l'accès à des équipements pour mieux gérer la douleur, faciliter le déroulement du travail et le passage du nouveau-né en toute sécurité.
- **L'organisation rationnelle des circuits patients**
 - **La mutualisation et l'optimisation des ressources médicales et soignantes.**

Le nouveau bâtiment favorisera un saut qualitatif :

- 100% de chambres individuelles, avec des chambres doubles prévues pour les jumeaux, et des espaces dédiés aux familles
- amélioration des conditions d'exercice des personnels : disposition de bureaux médicaux, intégration des fonctions hospitalo-universitaires, espaces de repos, organisation rationnelle des circuits patients
- facilité d'accès par la création d'une surface de dépose pour les urgences gynéco-obstétricales permettant également de désengorger les urgences du site.

Ce projet représente un montant de 103 M€ et le Ségur en finance 85 M€.

MONTANT D'AIDE AU CHU :

85 000 000 €

UN NOUVEAU TEP SCAN AU SERVICE DE LA SANTÉ DES RÉUNIONNAIS

CHU Félix Guyon

L'implantation d'un nouveau TEP Scan répond aux objectifs du Projet Régional de Santé 2018-2028 pour la consolidation des activités de cancérologie, afin de mieux répondre aux besoins de santé de La Réunion et de Mayotte, et plus largement de la zone Océan indien.

Le TEP Scan (Tomographie par Émission de Positrons) permet d'obtenir des images essentielles pour le diagnostic, le choix et le suivi des traitements en cancérologie.

Un premier TEP a été installé au CHU de La Réunion en 2008 concomitamment à la mise en service du CYROI, producteur des radio traceurs nécessaires à cette technique d'imagerie médicale de diagnostic. Grace aux efforts conjoints des équipes du CYROI et du CHU, ce service unique de médecine nucléaire, installé sur le site Nord du CHU, a plus que doublé son activité au cours des 10 dernières années. Ce sont près de 3 400 actes qui seront réalisés cette année pour une file active de plus de 3 000 patients.

Cependant, cette offre reste insuffisante puisque le besoin estimé est de plus de 5 000 actes par an, et fragile puisque reposant sur une seule machine qui, bien que fiable et régulièrement entretenue, peut tomber en panne.

L'acquisition d'un 2ème TEP représente un montant de 5 M€ et le Ségur en finance 4 M€.

MONTANT D'AIDE AU CHU :

4 000 000 €

SOINS PROGRAMMES :

EXTENSION DES CAPACITES DE MEDECINE

Centre Hospitalier Ouest Réunion

Depuis une ouverture en 2019, le nouveau Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) connaît une hausse de fréquentation au-delà de ce qui était attendu. Entre 2019 et 2021, le nombre de séjours a augmenté de 17% et le nombre de naissances de 20%. Le taux de croissance des interventions au bloc est de 8% sur la même période et les urgences ont comptabilisé 53 763 passages en 2021 contre 43 935 en 2020.

Le renforcement de l'offre de soins et la diversité des spécialités, la qualité des prises en charge et la modernité du plateau technique et hôtelier sont autant de facteurs explicatifs de cette croissance de l'activité du CHOR.

Pour s'adapter aux besoins de soins de la population du territoire Ouest, le CHOR prévoit d'augmenter ses capacités d'accueil de 60 lits, conformément à son projet médical :

- une unité de 15 lits destinés aux prises en charge vasculaires médico-chirurgicales,
- 30 lits de médecine polyvalente pour l'aval des urgences,
- 15 lits mobilisables en période de crise sanitaire ou de pic d'activité.

Ce projet représente un montant de 15 M€ et le Ségur en finance 6 M€.

MONTANT D'AIDE AU CHOR :

6 000 000 €

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DÉDIÉS AUX SOINS URGENTS ET NON PROGRAMMÉS

GHER

Afin de conforter son rôle d'établissement de santé de référence pour le territoire Est et d'assurer sa place dans la gradation du recours aux soins hospitaliers, le Groupe Hospitalier Est Réunion(GHER) porte trois projets de mise à niveau de ses capacités :

- **Optimisation capacitaire des services cliniques existants (extension de 13 lits)**

Ce projet a pour ambition d'accroître l'offre de soin sur le Territoire de l'Est avec des extensions de médecine pour un total de 13 lits (+6 lits de médecine interne, +2 lits de gériatrie, +2 lits de médecine spécialisée, +3 lits d'addictologie), et la création d'une Unité Kangourou au sein de la maternité.

Cette amélioration de l'attractivité de l'établissement et de la réponse aux besoins de soins de la population associera la médecine de ville.

- **Extension et réorganisation du plateau des urgences**

Ce projet adaptera le plateau des urgences du GHER au flux croissant de patients (+21,6% en 3 ans) et corrigera une architecture aujourd'hui inadaptée et sous-dimensionnée pour une gestion fluide et efficace du flux de patients, une plus grande sécurité des soins, la mise en place de circuits spécialisés (pédiatrique et psychiatrique), et l'amélioration du respect de la confidentialité et l'intimité.

- **Réhabilitation du site de Saint André**

Cette opération vise la réhabilitation des locaux d'hospitalisation situés à Saint André, avec une adaptation des capacités pour la filière de soins gériatriques.

L'ensemble de ces projets représente un montant de 8,4 M€ et le Ségur en finance 5 M€.

MONTANT D'AIDE AU GHER :

5 000 000 €

CONSTRUCTION DU PÔLE PSYCHIATRIE ADULTE ET INFANTO JUVÉNILE À L'EST

Clinique Les Flamboyants Est

La Clinique Les Flamboyants Est, nouvellement autorisée, s'inscrit en complémentarité de l'offre de soins publique en psychiatrie sur le territoire Nord-Est, dans le cadre du projet territorial réunionnais de santé mentale porté par l'ensemble des acteurs .

Située sur la commune de Bras Panon, elle ouvrira au premier trimestre 2023.

Elle accueillera des patients pour des épisodes dépressifs, des tentatives de suicide, des troubles bipolaires, des troubles anxieux, des états psychotiques (troubles délirants, schizophrénie), des troubles de la personnalité, des troubles obsessionnels compulsifs, des troubles du comportement alimentaire, et des addictions associées aux troubles psychiatriques.

Les patients seront pris en charge en soins libre en hospitalisation complète, hospitalisation de jour et de nuit et consultations externes.

Elle comprendra :

- une unité de pédopsychiatrie (12 – 18 ans) de 13 lits et 5 places,
- une unité pour jeunes adultes (18 – 25 ans) de 13 lits et 10 places,
- une unité pour adultes de 25 lits et 10 places,
- une unité de gérontopsychiatrie de 20 lits et 5 places
- une unité de soins renforcés de 5 lits.

Chaque patient bénéficiera d'une évaluation de sa souffrance psychique visant à créer et maintenir un lien thérapeutique avec l'équipe médicale et paramédicale. Le projet thérapeutique individualisé associera chimiothérapie, psychothérapie (individuelle ou de groupe), activités créatrices et sociothérapie ayant pour objectif d'apaiser la souffrance et les pulsions morbides, ainsi qu'un accompagnement social et un suivi somatique.

Chaque patient sera accompagné par une équipe pluridisciplinaire formée aux pathologies prises en charge.

Ce projet représente un montant de 31 M€ et le Ségur en finance 3 M€.

MONTANT D'AIDE A LA CLINIQUE LES FLAMBOYANTS EST :

3 000 000 €

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR CHRONIQUE

Clinique Sainte-Clotilde

Le centre pluridisciplinaire dispose d'un large éventail thérapeutique permettant de prodiguer à chaque patient des soins permettant de soulager sa douleur chronique. En 2021, il a accueilli 644 patients, principalement du bassin Nord-Est, dont 441 nouveaux patients en consultations médicales et paramédicales externes et en l'hospitalisation de jour.

Les nouveaux aménagements programmés permettront d'accroître le nombre de patients pris en charge et de regrouper dans un même lieu les bureaux des médecins spécialistes (algologues, neurologues, psychiatres,...), de la psychologue et de la psychomotricienne, et des autres professionnels intervenant ponctuellement.

Le nouveau centre ouvrira en janvier 2023.

Ce projet représente un montant de 1.116 M€ et le Ségur en finance 500 000 €.

MONTANT D'AIDE A LA CLINIQUE SAINTE-CLOTILDE :

500 000 €

ADDICTOLOGIE : MISE EN ŒUVRE D'UNE AUTORISATION DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION (SSR)

Clinique Robert Debré

La Clinique Robert Debré est spécialisée dans la prise en charge des addictions en médecine et soins de suite et de réadaptation, principalement à destination des patients du territoire Ouest de La Réunion.

Elle dispose depuis peu d'une autorisation d'hospitalisation de jour en soins de suite et de réadaptation, favorisant l'accompagnement des patients dans la consolidation des suites de leur sevrage en maintenant ou favorisant leur insertion sociale.

Ces prises en charge de jour requièrent de disposer d'espaces dédiés (salle d'éducation, plateau technique spécialisé, espace de repos, accueil des familles, bureaux pour les professionnels).

Ces aménagements augmenteront les capacités d'accueil au regard d'une forte prévalence des addictions, et notamment de l'alcoolisme, à La Réunion.

Ce projet représente un montant de 1 M€ et le Ségur en finance 500 000 €.

MONTANT D'AIDE A LA CLINIQUE ROBERT DEBRÉ :

500 000 €

DÉVELOPPEMENT, RÉNOVATION ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL EN EHPAD

L'ARS La Réunion a sollicité les organismes gestionnaires pour proposer des opérations de rénovation, développement et diversification de l'**offre d'accueil en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)**. Les 19 établissements aujourd'hui autorisés sur l'île pouvaient postuler ; 15 projets ont été reçus.

Outre les aides du Ségur de la santé (22,2 M€) et le soutien de long terme du Département au travers du financement du prix de journée des établissements, des discussions sont en cours avec la Région pour compléter l'effort d'investissement avec des crédits FEDER. Cette convergence de l'Etat, de la Région et du Département démontre l'effet de levier du Ségur de la santé pour la transformation de l'offre d'accompagnement médico-social du grand âge.

Deux axes stratégiques ont guidé la sélection des projets :

- **l'accroissement de l'offre** pour corriger un taux d'équipement réunionnais insuffisant (moitié moins que la métropole) et répondre au vieillissement accéléré à venir de la population : un EHPAD, et possiblement deux, pourront ainsi être autorisés conjointement par l'ARS et le Département au travers d'un appel à projet distinct, et bénéficieront des aides du Ségur de la Santé pour leur construction ;
- **la rénovation des établissements existants, avec une exigence de diversification des modalités d'accueil, d'amélioration des conditions de vie des résidents, et d'ouverture sur l'extérieur afin de dessiner l'EHPAD de demain** soutenant le maintien à domicile et aménageant la transition entre le domicile et l'entrée en institution.

Les projets devaient répondre à 3 critères d'éligibilité :

- **la vétusté du bâti,**
- **la persistance de chambres doubles et de salles de bain collectives,**
- **le développement capacitaire de l'offre.**

L'instruction stratégique et financière a été menée en concertation par l'ARS et le Département afin d'apprécier la plus-value qualitative des projets et la soutenabilité budgétaire des opérations. Une vigilance particulière a été portée à la capacité d'investissement des établissements, afin de ne pas disperser les aides et que des opérateurs disposant de marges propres d'investissement ne soient pas retenus au titre du Ségur de la santé.

L'enveloppe de 22,2 M€ sera répartie sur 3 catégories de projets, pour soutenir 10 opérations dont l'instruction est en cours de finalisation :

■ **La construction d'1 nouvel établissement, voire de 2 (Est et Sud),** à autoriser, sur les territoires déficitaires, pour une capacité chacun de 80 à 100 places

MONTANT ENVISAGÉ DES AIDES SÉGUR : 4 500 000 €

■ **La reconstruction/restructuration de 2 établissements :**

- **EHPAD du CHOR (Saint Paul) :** l'établissement actuel, d'une capacité insuffisante, avec de nombreuses chambres doubles et sans sanitaires individuels, sera reconstruit sur le site hospitalier du Viaduc (ancien site de l'EPSMR) :
 - 75 lits en chambres individuelles, toutes équipées de salles de bain individuelles, avec une organisation en petites unités de vie
 - 15 lits en unité de vie pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs, avec des aménagements adaptés
 - Disposition d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) pour l'accompagnement en journée des résidents présentant des troubles du comportement
 - 14 places d'accueil de jour, afin de soutenir le maintien à domicile
 - Capacités d'EHPAD hors les murs, pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, et organiser si besoin la transition vers l'entrée en établissement
- **EHPAD Clovis Hoarau de la Croix Rouge (Saint Denis) :** l'opération porte à la fois sur la rénovation des places existantes (84 lits) et sur des extensions de capacité avec une diversification et un enrichissement des modalités d'accueil et d'accompagnement :
 - 30 lits supplémentaires, en chambres individuelles, toutes équipées de salles de bain, répondant aux demandes croissantes d'admission de personnes avec troubles cognitifs
 - 4 lits d'hébergement temporaire, de même confort, pour faciliter le maintien à domicile et favoriser le répit des aidants
 - Installation d'une cuisine centrale, favorisant la qualité nutritionnelle et gustative de la restauration
 - Repositionnement de l'accueil de jour, et regroupement du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), soutiens essentiels du maintien à domicile
 - Ouverture d'un tiers lieu, espace ouvert sur la ville facilitant les échanges intergénérationnels, le lien social, et l'appropriation de l'établissement par les habitants et acteurs du quartier
 - Réaménagement des espaces extérieurs

MONTANT ENVISAGÉ DES AIDES SÉGUR : 13 200 000 €

■ **La rénovation de 6 autres EHPAD :**

Les opérations qui devraient être retenues portent à la fois sur le gros œuvre mais également sur la réfection des chambres et des locaux collectifs.

MONTANT ENVISAGÉ DES AIDES SÉGUR : 4 500 000 €

Les projets non-retenus feront l'objet d'une poursuite d'instruction, leur financement pouvant être couvert dans le cadre des investissements courants.

Au total, le Ségur de la santé permettra, avec les apports complémentaires des collectivités, d'augmenter la capacité régionale jusqu'à 250 lits et de générer près de 78 millions d'euros d'investissement.

ANNEXE 1 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES MONTANTS D'AIDE – INVESTISSEMENT ET RESTAURATION DES CAPACITÉS FINANCIÈRES

Établissement	Projets	Montant des projets	TOTAL AIDES SANITAIRES déjà versées ou validées	dont investissement structurant	dont réduction des inégalités	dont restauration capacités financières
CHOR	Extension des capacités de médecine	15 000 000	23 775 107	6 000 000		17 775 107
CHU REUNION	Construction du Pôle Femme / Mère / Enfant sur le site Nord Acquisition d'un 2ème TEP Scan Aménagement d'une unité d'autodialyse à Cilaos	114 100 000	178 918 877	89 000 000	3 900 000	86 018 877
CLINIQUE LES FLAMBOYANTS EST	Construction de la Clinique Psychiatrique de l'Est	24 000 000	3 000 000	3 000 000		
CLINIQUE ROBERT DEBRE	Addictologie : mise en œuvre d'une autorisation SSR addictologie en hospitalisation de jour	1 000 000	500 000	500 000		
CLINIQUE SAINT VINCENT	Mise en place d'une activité de consultation spécialisée ORL pour la détection de la surdit�	1 500 000	600 000		600 000	
CLINIQUE SAINTE-CLOTILDE	R�am�nagement et extension d'une unit� de soins palliatifs Restructuration du Centre de prise en charge de la douleur chronique	2 800 000	1 300 000	500 000	800 000	
EPSMR	Ouverture d'une Maison des Adolescents dans l'Est	750 000	500 000		500 000	
GHER	Soins non programm�s : r�organisation et extension des capacit� de m�decine & urgences	8 400 000	23 061 527	5 000 000		18 061 527
TOTAL		167 550 000	231 655 511	104 000 000	5 800 000	121 855 511